



Accompagnement création ou mise à jour de votre DUERP



Objectifs

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire depuis 2001. Il permet au chef d'entreprise de mettre en place une politique de prévention. Il s'agit de définir et d'évaluer les risques et dangers des salariés dans toutes les situations de travail. Des actions doivent ensuite être imaginées pour diminuer voire éliminer le risque quand c'est possible.

Notre prestation aidera à votre établissement à créer ou mettre à jour votre DUERP. Ainsi, ce dernier sera complet et adapté à votre établissement grâce à des outils simples et efficaces.

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Répondre à la réglementation en vigueur ;
- ⇒ Aider votre établissement à avoir un Document Unique (DUERP) complet avec une évaluation des risques professionnels spécifique à votre établissement ;
- ⇒ Aider votre société à mettre en place une politique de prévention efficace ;
- ⇒ Proposer un plan d'action pour améliorer la santé et la sécurité au travail de vos salariés.



Public visé

Public :

- ⇒ Toutes les entreprises ayant au moins 1 salarié, quelque soit la nature de leurs activités.



Méthodes utilisées

- ⇒ Formation rapide en début de prestation ;
- ⇒ Outils de travail fournis et inclus dans le service ;
- ⇒ Aide à l'utilisation du document d'évaluation des risques professionnels ;
- ⇒ Assistance pour la création ou la mise à jour de votre DUERP adapté aux besoins et objectifs de votre établissement ;
- ⇒ Intégration de vos contraintes techniques et opérationnelles et prise en compte de vos documents existants ;
- ⇒ Proposition de formation(s) suite à la mise en place du DUERP dans votre établissement afin de sensibiliser votre personnel.



Offre proposée

Durée : A définir en fonction de la taille de votre structure

Tarif : 500 à 2 000 €

